

## **Plan de Protection Corona**

**(valable dès le 6 juin jusqu'à la fin de la présente saison)**

Les Communes de la Riviera ont pris des mesures différentes en fonction de leurs salles :

- Les Galeries du Rivage à Vevey restent fermées à cause de la mise à disposition de la salle pour les séances du Conseil Communal,
- Les salles de Burier à La Tour-de-Peilz restent fermées jusqu'à la fin de l'année scolaire
- Blonay demande un plan de nettoyage des surfaces utilisées - signé entre le Club et la Commune.

Le Comité du Blonay Basket est arrivé à la conclusion, que le club n'était pas en mesure de suivre, coordonner et satisfaire toutes les exigences propres à chaque salle.

La priorité de la Commission Technique est la mise en place de la prochaine saison. Toutefois, afin de permettre à nos entraîneurs/joueurs de pratiquer le basketball jusqu'à la fin de la saison, nous acceptons que des entraînements soient effectués sur les terrains extérieurs des différents établissements scolaires (Bahyse, Clos-Béguin, Bel-Air) pour autant que les communes le tolèrent. Pour ce faire, nous mettons en avant ce Plan de Protection qui rend satisfaction à

- l'art. 4 de la directive de la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale et le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport du 7 mai 2020
- le Plan de Protection de Swissbasket (Entrée en vigueur le 6 juin 2020)
- le Plan de Protection Communal de Blonay (adopté le 11 mai 2020)

### **Plan de Protection (Blonay Basket) - pour entraînement à l'extérieur**

#### **Art. 1**

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS AUTORISEES à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.
- Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin, avant de pratiquer.

## **Art. 2**

- La taille des groupes est limitée à 5 personnes (y compris l'entraîneur).
- Au cours d'une même période d'entraînement, plusieurs groupes peuvent s'entraîner simultanément, à condition que l'espace minimum requis de 10m<sup>2</sup> par personne soit respecté par rapport à la surface.
- Le contact entre les différents groupes d'entraînement est à proscrire.
- Il faut toujours garder les distances (2m) avec les autres personnes et renoncer aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont à nouveau autorisés, au moment de l'entraînement à proprement parler.

## **Art. 3**

- L'enregistrement des noms des participants doit être effectué (Fichier Excel) et être envoyé par mail après chaque entraînement à [admin@blonaybasket.ch](mailto:admin@blonaybasket.ch), ceci afin de pouvoir retracer les éventuelles chaînes d'infection.
- Le club gardera ces listes pendant une durée de 2 semaines après l'entraînement.

## **Art. 4**

- Les WC ne doivent pas être utilisés.
- Les vestiaires et les douches sont fermés. Aucun vestiaire n'est ouvert.
- Les entraîneurs font en sorte que les lieux mis à disposition restent propres et s'assurent qu'il n'y ait aucun déchet qui traînent après leur séance d'entraînement.

## **Art. 5**

- Les joueurs doivent se présenter à l'entraînement en vêtement de sport et rentrent à la maison immédiatement après l'entraînement.
- À leur arrivée, les usagers se lavent les mains avec du désinfectant pour les mains et le font régulièrement tout au long de l'entraînement.
- Il est demandé aux entraîneurs de mettre à disposition du désinfectant pour les mains et d'en informer les joueurs.

### **Art. 6**

- La personne responsable au sein du club est Monsieur Volker Tiemann, Président (077/526.75.17, [volker@volkertiemann.ch](mailto:volker@volkertiemann.ch)). Il fait en sorte que le règlement soit respecté.

Pour le Comité : Volker Tiemann, BlonayBasket, le 6 juin 2020